VILLE DE BEAUPRÉ

LE 12 AOÛT 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 12 août 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier
Mme Maria Camila Claro Zambrano, greffière adjointe

Absences motivées : Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6
Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

11238-120824 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis juillet 2024

ADMINISTRATION

3B Rapport budgétaire juillet 2024

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1.	Journal des chèques 2401240 – 2401259	752 787,05 $
2.	Journal des annulations 2400004	(30 980,00 $)
3.	Journal des chèques 2401260 – 2401369	431 387,56 $
4.	Journal des chèques 2401370 – 240146	541 621,82 $

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

11239-120824 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 8 JUILLET 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

11240-120824 **TOURNOI DE GOLF LE MONTAGNAIS (J'EN RÊVE 2024)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au tournoi de golf le Montagnais (J'en rêve 2024) au montant de 125 $ par personne qui se tiendra le 13 septembre sur le parcours Le Mont Ste-Anne.

11241-120824 **MANDAT À GESTAR – SAISIE DU SCHÉMA DE CLASSIFICATION ET DES RÈGLES DE CONSERVATION**

ATTENDU l'adoption du nouveau calendrier de conservation par la BAnQ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour le schéma de classification et les règles de conservation dans le logiciel GID;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater GESTAR afin de procéder à la saisie du schéma de classification et des règles de conservation, le tout suivant l'offre de services du 16 février 2024 au montant de 980 $ plus taxes. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

11242-120824 **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 – RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – (dossier : 2038050) - AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Pierre Renaud, maire à signer la convention d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

11243-120824 **TOURNOI DE GOLF LES MONTAGNARDS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au tournoi de golf Les Montagnards au montant de 120 $ par personne qui se tiendra le 5 octobre sur le parcours Le Mont Ste-Anne.

11244-120824 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SIMON RENAUD (ATHLÈTE PLANCHE À NEIGE)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 $ à Simon Renaud à titre d'athlète de planche à neige pour la saison 2024-2025 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

11245-120824 **ACHAT DRAPEAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'achat de drapeaux du Québec pour les édifices municipaux au coût de 1 249,75 $ plus taxes auprès de « **Drapeaux et Bannières L'Étendard inc.** ».

11246-120824 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAËLLE BEAULIEU (ATHLÈTE SKI ACROBATIQUE)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 $ à Maëlle Beaulieu à titre d'athlète de ski acrobatique pour la saison 2024-2025 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

11247-120824 **ANNULATION DU DROIT DE PREMIER ACHETEUR POUR L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE**

ATTENDU la résolution #8321-131117 adoptée le 13 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal de la Ville de Beaupré manifestait le désir de conserver son droit de premier acheteur pour l'église située au 2, rue de Fatima Ouest et le presbytère situé au 10, rue de Fatima Est à Beaupré;

ATTENDU que la Paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France a mis en vente le presbytère et l'église de Beaupré;

ATTENDU que la Ville de Beaupré n'a pas l'intention de se porter acquéreur desdits bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de renoncer au droit de premier acheteur pour l'église et le presbytère et d'abroger la résolution 8321-131117.

11248-120824 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ (SALON DES AÎNÉS 2024) DEMANDE DE GRATUITÉ CENTRE MULTIFONCTIONNEL LES 5 ET 6 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'octroyer une réduction de 50% sur le prix de la location de salles à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour la tenue du salon des aînés qui se tiendra les 5 et 6 octobre 2024.

11249-120824 **CLUB DE HOCKEY SENIOR AA LES MONTAGNARDS – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE STATIONNEMENT DANS LES RUES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le stationnement des 2 côtés de la rue des Coteaux et sur la rue des Montagnards du côté sud ainsi que l'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville les soirs de matchs qui se tiendront aux dates suivantes et d'informer la Sûreté du Québec :

- 13, 14 et 27 septembre 2024
- 1, 16 et 29 novembre 2024
- 3 et 11 janvier 2025
- 11 et 18 octobre 2024
- 13 et 28 décembre 2024
- 1, 7 et 14 février 2025

11250-120824 **DÉSIGNATION – APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES**

PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 de *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002), la Ville est chargée de l'application sur son territoire du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1);

ATTENDU QUE la Ville doit désigner les personnes responsables de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville désigne l'inspecteur en urbanisme comme responsable de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, soit notamment afin d'appliquer la section III du *Règlement*;

QUE la Ville désigne l'inspecteur en urbanisme à titre d'inspecteur pour l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

QUE l'inspecteur en urbanisme est autorisé à émettre tout constat d'infraction pour les fins de l'application du *Règlement d'application* de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution #9385-060420.

11251-120824 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ- RÉSOLUTION D'APPUI DANS LE CADRE DE LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'appuyer la demande d'aide financière que RFCB a adressée à la MRC Côte-de-Beaupré pour construire une chambre froide industrielle afin d'améliorer les services alimentaires offerts par la Tablée 138 que bénéficient les citoyens de la Côte-de-Beaupré.

11252-120824 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (210, RUE DE LA FALAISE)**

ATTENDU que les propriétaires du lot 4 459 884 ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui aura comme adresse le 210, rue de la Falaise;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, le projet de

construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la conception architecturale du bâtiment projeté s'intègre à l'architecture développée dans ce secteur et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de la résidence unifamiliale isolée suivant les documents déposés à la recommandation 24-36 du CCU du 23 juillet 2024.

11253-120824 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (225, RUE DE LA PRINTANIÈRE)**

ATTENDU que le propriétaire du lot privatif 6 615 883 a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité résidentielle isolée comprise dans une copropriété et qui aura comme adresse le 225, rue de la Printanière;

ATTENDU qu'en vertu des Règlements 1196 et 1287 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables des règlements 1196 et 1287 et qu'ils sont d'avis que le bâtiment projeté s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire et qu'il répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de l'unité résidentielle suivant les documents déposés à la recommandation 24-37 du CCU du 23 juillet 2024.

11254-120824 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (104, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 104, rue Bousquet ont déposé des documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent le style architectural du bâtiment principal et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les documents déposés à la recommandation 24-38 du CCU du 23

juillet 2024.

11255-120824 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (29, RUE DE L'AVALANCHE)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 29, rue de l'Avalanche ont déposé des documents pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent le style architectural du bâtiment principal et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du garage suivant les documents déposés à la recommandation 24-39 du CCU du 23 juillet 2024.

11256-120824 **PROJET DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT ACCESSOIRE (185, RUE DE CASSIOPÉE)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 185, rue de Cassiopée ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent le style architectural du bâtiment principal et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les plans déposés à la recommandation 24-40 du CCU du 23 juillet 2024.

11257-120824 **PROJET DE MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – 11405 À 11411, AVENUE ROYALE**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 11405 à 11411, avenue Royale ont déposé un plan et des images pour une demande de

permis pour la reconstruction des 2 galeries en façade principale, ainsi que la reconstruction et la relocalisation de l'escalier menant à l'étage;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la transformation extérieure est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de modifications extérieures en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de reconstruction des 2 galeries en façade principale ainsi que la reconstruction et la relocalisation de l'escalier menant à l'étage suivant le plan et les images déposées à la recommandation 24-41 du CCU du 23 juillet 2024.

11258-120824 **ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE (PISCINE) EN COUR AVANT SECONDAIRE – 50, RUE DU CERISIER**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 50, rue du Cerisier ont déposé des documents pour une demande de permis pour installer une piscine hors terre dans la cour arrière dont une partie empiéterait dans la cour avant secondaire;

ATTENDU que l'immeuble est situé sur la rue du Cerisier à l'intersection de la rue du Sumac et la piscine empiéterait d'environ 3,4 mètres dans la cour avant secondaire, mais elle serait située à un peu plus de 6 mètres de la chaîne de rue de la rue du Sumac.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 135 du Règlement de zonage 1192, une piscine incluant ses équipements et accessoires hors sol (système de filtration et de chauffage), doit être aménagée et implantée à au moins 6 mètres d'une ligne avant secondaire sans empiéter dans la marge avant secondaire;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 4 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les équipements accessoires installés dans la cour avant secondaire d'un terrain d'angle peuvent être autorisés sous réserve à l'approbation du conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que le principe est de permettre une flexibilité dans l'application du règlement de zonage concernant l'implantation des équipements accessoires en cour avant ou dans le cas d'un terrain d'angle, d'un terrain d'angle transversal, tout en ne compromettant pas la dégradation du milieu, les percées visuelles ou ne causant aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU que les requérants ont déposé un argumentaire pour justifier leur demande (maison en rez-de-jardin, arbres matures) et ils proposent de masquer la piscine avec la plantation d'une haie de cèdres et le deck serait situé dans la partie ouest de la piscine, soit dans la cour arrière;

ATTENDU que la largeur de l'emprise de la rue par rapport à la bordure de rue est d'environ 3 m;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils

sont d'avis que le projet est conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver la demande pour implanter la piscine, incluant les accessoires (filtreur et chauffe-eau) dans la cour arrière dont une partie empiéterait d'au plus 3,4 mètres dans la cour avant secondaire donnant sur la rue du Sumac, comme indiqué sur les documents joints à la recommandation 24-42 du CCU du 23 juillet 2024 à condition qu'une haie de cèdres assez matures soit plantée afin de masquer la piscine.

11259-120824 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – REMPLACER LA VERRIÈRE (10956, BOUL. STE-ANNE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble à valeur patrimoniale supérieure sis au 10956, boul. Ste-Anne a déposé les plans pour une demande de permis pour démolir la verrière actuelle pour en construire une nouvelle;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3 et en vertu du chapitre 5, la modification extérieure est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de modification en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la reconstruction de la verrière suivant les plans déposés répond aux objectifs et aux critères énoncés audit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le projet de remplacer la verrière existante par la construction d'une nouvelle verrière suivant les plans déposés à la recommandation 24-43 du CCU du 23 juillet 2024.

11260-120824 **RÉCEPTION DÉFINITIVE – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME UV - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – AUTORISATION À SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels pour la réception définitive;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général concernant le décompte final à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la réception définitive des travaux concernant la mise à niveau du système UV de la Station d'épuration des eaux usées conditionnellement à la réception de tous les documents nécessaires à cet effet.

11261-120824 **RÉCEPTION DÉFINITIVE – TRAVAUX RUE ROLAND – AUTORISATION À SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels pour la réception définitive;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général concernant le décompte

final à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la réception définitive des travaux concernant les travaux de la rue Roland conditionnellement à la réception de tous les documents nécessaires à cet effet.

11262-120824 **MANDAT À COARCHITECTURE – PROGRAMME FONCTIONNEL ALLÉGÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater la firme « **COARCHITECTURE** » pour la réalisation d'un programme fonctionnel allégé pour l'agrandissement du garage, le tout suivant l'offre de services datée du 17 juillet 2024 au montant de 12 000 $.

11263-120824 **ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beaupré s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2025, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

11264-120824 **TRAVAUX RUE DES OIES BLANCHES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser les travaux de prolongement de bordures à l'extrémité de la rue des Oies Blanches. Ces travaux seront faits en régie. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

11265-120824 **MANDAT À CIMA + – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DU GARAGE**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater la firme « **CIMA +** » pour la réalisation d'un programme fonctionnel allégé pour l'agrandissement du garage, le tout suivant l'offre de services datée du 6 août 2024 au montant de 48 075 $. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

11266-120824 **ENTÉRINER L'HORAIRE D'ÉTÉ DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner l'horaire d'été du service des loisirs.

11267-120824 **ODM#14 - PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'ordre de modification ODM #14 au montant de 87 169,62 $ plus les taxes applicables soit 100 223,27 $.

11268-120824 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – GALA DE BOXE – DEMANDE DE PERMISSION POUR LE STATIONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le stationnement le 16 août lors de la tenue du gala de boxe qui se tiendra à l'Aréna Côte-de-Beaupré sur une portion de la rue des Montagnards, à partir de la rue des Coteaux, sur le côté ouest de la rue des Coteaux et à l'hôtel de ville. Le matériel de signalisation sera prêté si disponible. L'organisation devra informer la Sûreté du Québec de la tenue de l'évènement et de la permission pour le stationnement.

11269-120824 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – GALA DE BOXE – ACHAT D'UNE TABLE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'acheter une table au coût de 500 $ pour le gala de boxe qui se tiendra le 16 août 2024 à l'aréna Côte-de-Beaupré.

11270-120824 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le nouveau règlement concernant l'utilisation du jardin communautaire.

11271-120824 **RÉCEPTION PROVISOIRE SCÈNE EXTÉRIEURE – PLACE DES GÉNÉRATIONS – ENTÉRINER SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner le certificat de réception provisoire signé le 25 juin 2024 par Gilles Carrier, directeur du service des loisirs.

11272-120824 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR LA**

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES AUPRÈS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents nécessaires à la vérification des antécédents judiciaires des employés auprès de la Sûreté du Québec :

- M. Roch Lemieux, directeur général
- Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
- M. Gilles Carrier, directeur des loisirs (camp de jour et aquatique)
- Mme Martine Hovington, coordonnatrice aux loisirs (camp de jour)
- Mme Marie-Eve Goulet Gaboury, coordonnatrice aquatique (aquatique)

11273-120824 **ACHAT D'UNE LAVEUSE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'entériner l'achat d'une laveuse pour le centre multifonctionnel au montant de 969,00 $ plus taxes auprès de Tanguay. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

11274-120824 **ACHAT MOTEURS – CENTRE AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner l'achat de 2 moteurs auprès de la compagnie « **CONTRÔLES AC** », le tout suivant la soumission du 24 mai 2024 au montant de 17 044,00 $ plus les taxes soit 19 596,34 $.Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

11275-120824 **AFFICHAGE POSTE DE PRÉPOSÉ (E) À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de préposé à l'entretien ménager.

11276-120824 **ADOPTION DE LA NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter la nouvelle échelle salariale aquatique suivante :

Classe d'emploi	Échelon 1 0h à 1000h	Échelon 2 1001h à 2000h	Échelon 3 2001h à 3000h	Échelon 4 3001h à 4000h	Échelon 5 4001h à 5000h
Assistant-sauveteur	21,12$	21,64$	22,18$	22,74$	23,31$
Sauveteur	22,09$	22,64$	23,21$	23,79$	24,39$
Moniteur	23,07$	23,66$	24,24$	24,85$	25,48$
Moniteur spécialiste	23,57$	24,16$	24,79$	26,01$	26,69$
Sauveteur-chef	Prime de **1,25$** / heure aux taux de **sauveteur**				
Moniteur-chef	Prime de **1,25$** / heure aux taux de **moniteur**				
Moniteur en sauvetage	Prime de **1,50$** / heure aux taux de **moniteur**				
Moniteur SN	Prime de **1,75$** / heure aux taux de **moniteur**				
Formateur moniteur en natation	Prime de **1,75$** / heure aux taux de **moniteur**				
Sauveteur-plage	Prime de **0,75$** / heure aux taux de **sauveteur** ou **assistant-sauveteur**				
Sauveteur-chef-plage	Prime de **1,50$** / heure aux taux de **sauveteur**				
Superviseur aquatique	Prime de **2,25$** / heure aux taux de **sauveteur-chef** (ou moniteur chef si poste ouvert)				

11277-120824 **INAUGURATION DE LA CASERNE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser un montant maximum de 3000 $ pour la préparation de l'inauguration de la caserne qui se tiendra le 6 octobre 2024. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

11278-120824 **AUTORISATION À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS DES SERVICES INCENDIE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE L'ILE D'ORLÉANS**

CONSIDÉRANT QUE les services incendie des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Ile d'Orléans ont des équipements de radiocommunications en commun :

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour de ces équipements date de 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité de ces équipements et que la couverture sur l'ensemble du territoire s'est grandement détériorée :

CONSIDÉRANT QUE des essais pour améliorer le réseau ont été réalisés et que les résultats ne sont pas concluants :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Ile d'Orléans a accepté de participer à cette étude :

CONSIDÉRANT QUE les radiocommunications sont primordiales pour la sécurité des intervenants d'urgence :

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que le conseil de la ville de Beaupré :

AUTORISE la MRC de La Côte-de-Beaupré à procéder à l'appel d'offre sur invitation pour la réalisation d'une étude sur les radiocommunications des services incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Ile d'Orléans;

AUTORISE la MRC de La Côte-de-Beaupré à inclure la ville de Beaupré dans le volet local de l'appel d'offres.

11279-120824 **PRÊT SALLES CMB – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – GRANDE SECOUSSE 2024 – 15 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter des salles du Centre multifonctionnel au ministère de la Sécurité publique pour la tenue d'activités dans le cadre de la grande secousse 2024 le 15 octobre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et différentes questions ont été posées :

- Église et presbytère
- PRIMEAU 2023
- Feux d'artifice
- Abandon animal
- Piscine
- Vérif. antécédents judiciaires

11280-120824 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 17.

PIERRE RENAUD MAIRE	MARIA CAMILA CLARO ZAMBRANO GREFFIÈRE ADJOINTE